

TE38**COMITE SYNDICAL du 12 décembre 2022****DÉLIBERATION N° 2022-148**

Compte-rendu d'activité du concessionnaire ENEDIS pour l'année 2021

Le lundi 12 décembre 2022, à dix- sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Voreppe, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 89 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 89 voix
Avaient donné pouvoir 5 délégués de communes représentant 5 voix
- 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 2 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 2 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 21 novembre 2022 ;

Le concessionnaire de la distribution publique d'électricité, ENEDIS, a remis le compte rendu d'activité du concessionnaire 2021 sous format numérique le 31 mai puis une version corrigée le 4 août 2022. La version corrigée du CRAC est consultable sur le site internet [Comptes-rendus d'activités des concessionnaires - Territoire d'énergie Isère \(te38.fr\)](http://Comptes-rendus d'activités des concessionnaires - Territoire d'énergie Isère (te38.fr)) .

Le contenu et les modalités de communication du compte rendu annuel d'activité sont conformes aux articles D.2224-34 et suivants du code général des collectivités territoriales. Ils sont détaillés à l'article 44 du cahier des charges et l'article 8 de l'annexe 1 du contrat de concession.

Le Comité Syndical note avec satisfaction :

- La communication dans leur quasi-intégralité des données du CRAC prévue par la réglementation
- L'ajout d'informations relatives aux producteurs (quantité et puissance par catégorie de production)
- Une progression du nombre de clients (+1,7%) et de producteurs (+12,1%)
- Une hausse des quantités d'énergie acheminée qui s'explique par le climat plus rigoureux et la reprise économique en 2021
- Un résultat d'exploitation positif mais inférieur au résultat national d'Enedis
- Un temps moyen de coupure comparable à celle des années précédentes
- Une forte hausse des investissements ENEDIS sur la concession dont le montant s'établit à 72,2 M€ en 2021. Cette augmentation, hors poste source et hors compteurs communicants, s'élève à +15 M€ principalement sur les raccordements (45 %) et sur des travaux de consolidation suite aux intempéries de novembre 2019 (38%).
- Un déploiement des compteurs communicants réalisés à 91,6% permettant d'assurer des opérations à distance.
- La réduction significative du délai d'envoi des devis de raccordement (simple branchement sans extension).

Le Comité Syndical observe avec attention :

- Une dette théorique de TE38 envers ENEDIS élevée et en hausse : 170 M€ en 2021 (+25 M€)
- Un volume de réclamations élevé (7 829 en 2021) et en forte hausse sur la relève et la facturation
- Une hausse du nombre de départs HTA en contrainte de tension
- Une faible réalisation des travaux 2021 du programme pluriannuel des investissements (PPI) concernant les organes de manœuvre télécommandés (31 traités sur les 110 à traiter) et le plan aléas climatique (PAC) (9,5 km traités sur les 190 km à traiter). A noter des incohérences sur les montants communiqués.

Le comité syndical relève des manquements d'ENEDIS impactant les données patrimoniales et l'équilibre financier du contrat :

- Une sous-valorisation des financements concédant. Malgré une amélioration constatée, l'écart entre le montant des immobilisations inscrit dans les comptes de la concession et celui du coût des ouvrages construits par TE38 en 2021 est de -11,9 % (-19.6 % en 2020)
- Une survalorisation des financements du concessionnaire du fait notamment des contributions aux raccordements payées par des tiers qui sont considérées comme des financements ENEDIS
- Des pratiques comptables établies sur les exercices précédents consistant à sous-estimer les créances détenues par TE38 qui persistent.

Pour les prochains CRACs, TE38 suggère d'apporter des améliorations sur la forme et le fond. A savoir :

- Mettre en valeur les résultats de l'exercice écoulé (Distinguer les actualités et le contexte, des résultats, allonger les chroniques à 3 ans au lieu de 2 ans) ;
- Transmettre le rapport de fiabilité en même temps que le CRAC ;
- Fiabiliser les indicateurs du PPI (OMT et longueurs PAC traités) et les recettes d'acheminement de la base clientèle
- Ajouter de nouvelles données (linéaires Câbles Papier Imprégné, linéaires Faible Section HTA, quantités de transformateurs, satisfaction des producteurs, charges centrales).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (94 voix Pour - Collège 1) :

DÉCIDENT

- De prendre acte de la fourniture du compte rendu annuel d'activité d'ENEDIS ;
- De contester les informations patrimoniales de la concession du fait notamment d'une sous-estimation par ENEDIS des créances détenues par TE38 et d'une survalorisation des financements ENEDIS ;
- D'informer ENEDIS des améliorations, réserves et attentes constatées par les instances syndicales.



Fait et délibéré en séance
Le Président
M. Bertrand LACHAT

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENoble (38000)